



CONDUITE A TENIR

1) INFORMATIONS SUR SES DROITS :
DEPOT DE PLAINTE + RAPPEL DE LA LOI

2) EXAMEN

3) REDACTION DU CERTIFICAT MEDICAL

4) ORIENTATION VERS LES ASSOCIATIONS



PROCEDURE DE SIGNALEMENT JUDICIAIRE DE VIOLENCES CONJUGALES DANS LES ALPES MARITIMES

Dr Aguayo Alexia. Freins au signalement des violences conjugales en cabinet de médecine générale, thèse de médecine. Octobre 2022

JE VEUX SIGNALER

ACCORD DE LA
VICTIME POUR LE
SIGNALEMENT

REFUS DE LA
VICTIME POUR LE
SIGNALEMENT

MINEURE ET/OU
MAJEURE
VULNERABLE

MAJEURE EN
DANGER IMMEDIAT
ET SOUS EMPRISE

Loi du 30 JUILLET 2020

DANGER IMMEDIAT

Augmentation de la fréquence des violences
Violences sur les enfants
Peur pour elle ou pour ses enfants
Grossesse
Incitation au suicide par son partenaire
Prise de toxiques par l'auteur
Antécédents psychiatriques de l'auteur
Intervention antérieure des forces de l'ordre
Menaces de mort
Armes à feu au domicile

EMPRISE DE L'AUTEUR SUR LA VICTIME

Propos dévalorisants, dégradants ou injurieux
Surveillance permanente
Harcèlement moral et/ou sexuel
Contrôle de son temps libre/séquestration
Isolement de ses proches
Sentiment d'être déprimée ou sans solution
Sentiment de culpabilité de la victime
Dépendance financière
Documents administratifs en possession de l'auteur
Contrôle des activités de la victime par l'auteur

SIGNALEMENT JUDICIAIRE APRES INFORMATION DE LA VICTIME

ETABLIR UN CERTIFICAT DE SIGNALEMENT

Modèle disponible ci-joint



ENVOYER LE CERTIFICAT PAR MAIL + APPEL DU PARQUET DE PERMANENCE (Procureur)

Objet du mail : "Signalement médical : violences conjugales"

ACCUSE DE RECEPTION ENVOYE PAR LE PARQUET AU MEDECIN

Parquet du TJ de Nice

ttrmineurs.pr.tj-
nice@justice.fr

04.89.08.92.60

En cas d'urgence absolue
WE et jours fériés
06.08.87.81.69
ttr.pr.tj-nice@justice.fr

Parquet du TJ de Grasse

mineurs.pr.tj-
grasse@justice.fr

04.83.05.00.80

En cas d'urgence absolue
WE et jours fériés
06.21.38.60.73

Contacts utiles

RECHERCHE D'UN HEBERGEMENT EN URGENCE

Samu Social : 115

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES EN

URGENCE (SAVU) : Soutien
psychologique, aide juridique...
Urgence Soirs et Week-ends
06.64.09.76.21

UNITE MEDICO-JUDICIAIRE

Service de médecine légale
CHU Nice
04.92.03.48.21

STRUCTURES ET ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

GRASSE

Association d'Aide aux Victimes
Harpèges : 04.93.90.85.66
serviceaideauxvictimes@harpeges.fr

CANNES

Parcours de femmes
04.93.48.03.56

NICE

Association d'Aide aux Victimes
Montjoye : 04.93.87.94.49
aide.victimes@montjoye.org

Service d'accueil des victimes de jour
l'Abri côtier
06.43.42.22.19

ANTIBES

Parenthèse
04.92.19.75.60

TRIBUNAL JUDICIAIRE

GRASSE

Bureau d'aide aux victimes du
Tribunal Judiciaire : 04.92.60.71.03

Bureau d'aide aux victimes
mineures
06.25.31.86.95

NICE

Bureau d'aide aux victimes du
Tribunal Judiciaire : 04.92.17.72.45

Bureau d'aide aux victimes
mineures
04.93.87.94.49

De quel tribunal je dépends ?

<https://www.justice.fr/recherche/annuaires>

Autres

N° gratuit violences femmes info : 3919

Planning familial 06 : 04.92.09.17.26

Centre d'Information sur les Droits des
Femmes et des Familles (CIDFF) :

- N° pour les victimes : 04.93.71.55.69
- Hotline uniquement pour les professionnels : 06.25.62.95.15

Numéro d'aide aux victimes : 116 006

Antenne Départementale de Recueil, de
l'Évaluation et du Traitement des Informations
Préoccupantes (ADRET) :

- Hotline uniquement pour les professionnels : 04.89.04.29.00
- protectiondelenfance@departement06.fr
- N° vert national soirs et WE : 119

